

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 9 septembre2025

Présents : Alain PASCAL, Benoît CHARLEAU, Hélène SALETTI, Baptiste VIALET, , Michel BOURGAT, Jean Pierre GAUTHIER, Cécile STEFANI, Sylvain BAUCHAU, Franck RUEL

Absents représentés : Alice FERMENT (pouvoir à Hélène SALETTI), Jean SERRI (pouvoir à Alain PASCAL)

Secrétaire de séance : Benoît CHARLEAU

Le conseil débute à 19h03

En ce début de conseil le Maire demande de pouvoir rajouter 2 points à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité et il est décidé de les traiter dès le début de la séance

***Délibération pour donner à la Maire délégation afin d'intenter une action en justice ou de défendre la commune :** en effet par courrier nous apprenons qu'un recours en annulation de la préemption de la parcelle ZO 35 à La Rochette dans le cadre du projet de Station d'épuration (afin de répondre à l'exigence du schéma directeur de l'assainissement), a été déposé par l'acquéreur du bien de Mme Bobichon-Palpant. Il nous faut répondre à ce recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés

***Suite aux travaux du Département l'employé municipal en charge de l'entretien des réseaux humides, a suggéré d'effectuer des travaux d'aménagement de la conduite qui vient de la vanne du pont de Montama jusqu'au nouveau branchement à la route ; ce travail sera à faire dans un futur proche, et comme les entreprises sont sur place... cf devis Le devis établi par l'entreprise Pelissard déjà sur les lieux est chiffré à 7923,20€ HT sans installation de sauterelle et 9438,40€ HT avec pose d'une sauterelle. M. GAUTHIER confirme que la sauterelle n'est pas nécessaire, le réservoir étant d'une capacité suffisante pour assurer la distribution d'eau dans le village pendant 2 jours voir 3, et que ces travaux sont nécessaires pour le bon approvisionnement du chef lieu en eau potable.**

Il est donc décidé de valider le devis de l'entreprise Pelissard pour un montant de 7923,20€ HT

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés

Approbation du C.R. du CM du 02/07/2025

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés

Demandes à IT 05 (Ingenierie territoriale),

La commune a fait la demande à IT 05 d'une aide à la rédaction des cahiers des charges pour la révision du SDEP (schéma directeur eau potable) et le SDA (schéma directeur assainissement).

LA commune a en effet depuis cette année, l'obligation de réviser ces deux schémas lesquels doivent dater de moins de 10 ans, pour l'obtention d'éventuelles subventions (50% agence de l'eau, 20% département)

Les coûts d'élaboration de ces schémas se chiffrent environ à SDEP 20 000 à 30 000€, SDA 30 000 à 40 000 €

Nous devons prendre ce jour deux délibérations pour entériner ces aides auprès de IT 05.

IT 05 est venu ce début de semaine pour commencer l'élaboration du cahier des charges du SDEP. Par contre ils n'ont pour l'instant aucun chargé de mission pour le SDA ; contact sera pris avec M.LATON de l'agence de l'eau afin d'évoquer ce problème.

IT05 nous propose de réaliser un schéma directeur de lutte contre l'incendie dans le même temps que le SDEP ce qui permet d'ouvrir droit à une subvention de 20% (si en dehors du cadre du SDEP aucune aide ne sera allouée) ; l'avis du conseil est demandé quant à la nécessité de faire cette démarche encore à ce jour non obligatoire. Le coût hors subvention est évalué entre 5000 et 8000€.

Après échanges le conseil valide la démarche auprès d'IT05, ainsi que la proposition de SDLI

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés

GR Montana Bas,

Suite à la délibération du dernier conseil municipal, la fédération française de randonnée désire que nous reprenions cette délibération pour l'inscription au PDESI (Plan Départemental des espaces sites et itinéraire des Hautes-Alpes) intégrant le PDIPR (Plan départemental des Itinéraires de promenades et randonnée).

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés

Devis menuiserie,

Les devis des menuiseries ont été réactualisés. La commune doit valider la proposition retenue (la subvention obtenue sera caduque au 24 septembre 2025). Il faut donc valider un devis ou perdre la subvention et ne rien faire
Les devis ont été communiqués aux conseillers , et s'entendent livré, posé.

La subvention accordée est de 20 % sur un montant de 28725,94 € HT soit 5745 €

devis réactualisés Bout Menuisier : 28 725,94€ HT subvention 20% = 5745 € (22980,94 HT)

Gati plastic : 27 633,22€ HT subvention 20% = 5526,64 € (22106,58 HT)

diff = moins 874,36 € HT

Des échanges s'établissent autour de la nécessité de changer ces menuiseries qui pour les plus âgées datent de la construction du bâtiment (arrière du bâtiment) et pour les plus récentes de la fin des années 1980 et 90.
Les préconisations des DPE réalisées, suite au changement de locataire, sont évoquées ; le remplacement engendrerait plus de confort thermique et phonique, moins de dépenses énergétiques et une valorisation à la location des appartements communaux.

M.BOURGAT s'interroge sur nos possibilités financières en cas de gros problème sur l'eau. La trésorerie de la commune permettrait des travaux d'urgence en cas de nécessité, même si 22000€ HT après subvention, sont investis dans une amélioration thermique et phonique des appartements locatifs.

Après réflexion tous en sont d'accord et valide le devis de la société Gati Plastic pour un montant de 27633,22€ HT

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés

Décharge GIBERTON - Modification PLU

La commune a reçu l'arrêté préfectoral n°2025-DPP-CDD-48 mettant en demeure la commune, pour son installation de stockage de déchets non dangereux non autorisée située sur la parcelle cadastrée ZH 006.

Après renseignement deux possibilités se présentent : faire une modification de notre PLU en déclassant cette parcelle de la zone Nn ou bien en modifiant le règlement de la zone Nn du PLU.

Le cabinet CHADO a consulté Me REYNOUARD afin de proposer la solution la plus simple. Elle nous propose une modification simplifiée du PLU portant uniquement sur une modification ponctuelle du règlement de la zone Nn. Cette modification sera conditionnée par une interrogation de l'Autorité Environnementale. Cette modification réglementaire est accompagnée d'une possibilité de subvention. Le coût est de 1500 à 2000 € hors subvention. Le conseil est d'accord sur cette modification réglementaire de notre PLU

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés

DM Budget Eau,

Nous devons prendre une décision modificative sur le budget EAU pour manque de crédit au chapitre 011.

La commune a du faire intervenir un prestataire pour faire évacuer les boues de la station d'épuration de Montama-haut (dépense non prévue au budget) qui selon la visite contrôle de la SATESE semble présenter un vieillissement prématué. La DM que nous devons voter est la suivante :

FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011 Article 618 + 2000

Chapitre 023 - 2000

INVESTISSEMENT :

Chapitre 23 Article 2315 - 2000

Chapitre 021 - 2000

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés

Non valeurs Budget Eau,

Le SGC (Service de gestion comptable) de Gap nous a fait parvenir une liste de créances irrécouvrables que la commune doit valider en délibération pour un montant de 873,43 €.

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés

Convention cantine de Veynes pour les enfants domiciliés à Saint Julien

La mairie de Veynes nous a fait parvenir la convention relative à la cantine de Veynes, des enfants domiciliés sur la commune de Saint Julien.

La commune de Veynes assure, dans la limite des places disponibles auprès de l'école Emilie Carles, la restauration des enfants inscrit à l'école et domicilié à Saint julien.

La commune de résidence doit participer à hauteur de 2,50€ par repas.

Le conseil doit autoriser le maire à signer la convention.

Le conseil en est d'accord et autorise la Maire à signer cette convention

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés

Infos diverses :

*En juillet nous avons évoqué la création d'un groupe PLU ; pour les élus qui souhaiteront participer est-il possible de noter d'ores et déjà les orientations qu'ils imaginent afin d'avoir une base de travail qui sera une grande aide pour la prochaine équipe municipale qui consultera les prochains élus et la population volontaire pour participer.

Depuis le 1er septembre il n'est plus possible de créer une commission, ce qui pourrait passer pour de la propagande. Une réunion des élus sera donc organisée autour de ces orientations en salle du conseil le samedi 15 novembre à 10h

*Abaissement chaussée pont à prévoir :29/ 30 septembre fermeture nuit 22h à 6h
14-15-16 octobre idem

*Aménagement aire du Beauchêne : la convention sera validée par le département courant septembre ; début aménagement voirie automne 2025 selon météo et aménagement printemps 2026. Nous la validerons au prochain conseil.

*Des travaux de sécurisation électrique du poste « Pont Bleu » avaient été envisagés il y a plusieurs mois ; ils seront réalisés au printemps 2026 ; il n'en coûte rien à la commune ; l'installation date d'après guerre...

*La CCBD propose aux communes l'installation gratuite de racks à vélos ; nous avons rencontré Mme Bosc en charge de la mobilité qui a recueilli nos besoins ; la CCBD répondra à ceux-ci en fonction des demandes de l'ensemble des communes et de l'enveloppe financière disponible. Mairie, Salle polyvalente, aire du Beauchêne (si les commerçants en ont la nécessité) laverie centre village (?) sont les emplacements évoqués ; tous ne seront pas retenus.

*Il sera adressé aux élus le récapitulatif de la Préfecture quant au nouveau mode de scrutin pour les prochaines élections municipales. Le scrutin plurinominal en vigueur dans nos petites communes (- de 1000 hab) est donc abrogé et le scrutin de liste à la proportionnelle avec parité obligatoire instauré .

Les dates ont été arrêtées : 15 mars le 1er tour et 22 mars 2ème tour pour les communes qui en auront la nécessité

*petite info sur l'eau : suite à une grosse fuite sise au niveau de l'ancien réservoir le jeudi 28 août, l'eau a été coupée une après-midi et une nuit dans le village , 2 jours dans les lotissements et 3 jours et demi dans le secteur Mairie-gare. De l'eau en bouteille a été distribuée aux ménages avec enfants, aux personnes subissant des difficultés à la mobilité, aux personnes que nous savons affaiblies par des problèmes de santé. Seul le chef lieu a été impacté et les ravitaillements ont pu s'effectuer aux fontaines des hameaux. De l'eau en bouteille est disponible à la mairie et ce toute l'année. Il est à noter que personne ne s'est présenté .

Une autre fuite a été réparée en bas de la route de Montama : un jet à plus de 2 m.

Il est à noter que la fuite repérée il y a des années Montée de l'Aupet a été ouverte mais n'en était pas une, la voirie sera refaite ultérieurement.

* les travaux de rognage de la RD1075 nous ont permis de récupérer quelques mètres cubes de fraisat auprès de la société Pelissard. Cela permettra de faire face aux plus grosses altérations des routes communales.

Fin conseil à 20h32

Ce procès -verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le 06 novembre 2025

La Maire : Hélène SALETTI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hélène Saletti".

Le secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Benoit Charleau".